

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL**

SYNDICAT D'ELECTRIFICATION ET DES EAUX DU SUD EST DES ARDENNES

NOMBRE DE MEMBRES

SEANCE DU 12 MARS 2010

Afférents au Comité Syndical	224
En exercice	224
Qui ont pris part à la délibération	115

L'an deux mille dix

et le : 12 mars

à 14 heures 30, Le Comité Syndical du Syndicat, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel des ses séances sous la présidence de :

Monsieur Bernard BESTEL

Date de la convocation

5 mars 2010

Nombre de Membres présents : 115

Date d'affichage

5 mars 2010

Monsieur Gérard CUNISSE, délégué de la commune d'Olizy Primat, est élu secrétaire de séance à l'unanimité

Objet de la Délibération

**AFFECTATION DES
RESULTATS DE
L'EXERCICE 2009
DU BUDGET
ANNEXE EAU
POTABLE**

**AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2009
DU BUDGET ANNEXE EAU POTABLE**

Le Comité Syndical, en application de l'article 9 de la loi du 2 mars 1982 et de l'instruction comptable M 14.

Après avoir approuvé le 12 mars 2010 le compte administratif du budget annexe Eau Potable pour 2009.

Vu le tableau des résultats de l'exercice 2009 joint en annexe.

Décide par 115 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, d'affecter les résultats tels qu'indiqués dans le tableau joint à la présente délibération.

Affectation à l'excédent reporté, compte 002, pour 288.375,21 €.

Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus.

Le Président,
Bernard BESTEL

VOTE :

POUR : 115

CONTRE : 0

**DELIBERATION
N°2010/20**

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Sous
Préfecture

Le :

et publication ou
notification

du : 12 mars 2010